

hannut actu

N° 160 - JUIN 2023
Bulletin communal

→ ACTUALITÉ

21 juillet

Fête nationale



10h30 Te Deum
à l'église St Christophe
11h30 Allocution du Bourgmestre
à l'Hôtel de Ville



Centre-Ville
de 14h à 19h



Cortège
Folklorique



Les Petits Marchés
Artisanaux



La Nocturne

Hôtel de Ville
de 18h00 à 24h00

18h Animation musicale déambulatoire / 20h Les Altesses



Hôtel de Ville
23h00

Feu d'artifice
national

Fête fontaine

du 15 au 24 juillet
Grand Place



SOMMAIRE

Page 1

- Fête nationale du 21 juillet

Page 2

- Nos écoles communales en voyage scolaire
- Noces de Diamant et d'Or
- Téléalarme
- Votre actu "inondations"

Page 3

- Mobilité active à Hannut
- Borne de recharge
- Bilan financier
- Vélo électrique
- Réforme des ASBL
- Cimetière de Cras-Avernas

Page 4

- Agenda

Imprimé sur
papier recyclé



Bonne lecture !



Nos écoles communales en VOYAGE SCOLAIRE

Impatients, après deux années de mise en pause, nos élèves des 6 implantations des écoles communales ont renoué, cette année scolaire, avec les classes de dépaysement.

Les élèves de 5^e et 6^e années sont les premiers à avoir profité, au mois d'avril, des plaisirs du ski en classe de neige. Nos élèves de 3^e et 4^e années ont suivi en se rendant pour quelques jours à la mer. Enfin, nos élèves de 1^{re} et 2^e années, se sont rendus en classe de forêt dans nos Ardennes.

Nos classes de 3^e maternelles profiteront quant à elles, comme à l'accoutumée, d'un court séjour au domaine de Palogne pour clore en beauté l'année 2022-2023.

Au ski...



C'est à Pralognan, dans les Alpes françaises, que nos classes de P5 et P6 ont pu découvrir les joies du ski. Accueillis par les chutes de neige, le soleil ne les a ensuite plus quittés du séjour. Au menu : cours de ski, découverte du milieu, balade en raquettes, luge et jeux divers... Riches d'avoir partagé ces moments avec leurs copains, ils garderont en tête les souvenirs de cette belle aventure.

A la mer...

Nos classes de 3^e et 4^e années ont mis le cap vers la côte belge (Nieuport). Une fois encore, le soleil les a gâtés. Au programme : visite de la ville de Bruges, cuistax, découverte du milieu naturel, voyage en bateau, promenades et jeux. Durant cette semaine riche en émotions, nos élèves ont fait l'apprentissage du « vivre ensemble ».



A Farnières...

C'est dans nos Ardennes que se sont posés nos élèves de 1^{re} et 2^e années. Dans un magnifique domaine, ceux-ci ont pu profiter d'un séjour citoyen nature. L'apprentissage de la vie en communauté s'est fait à travers différentes activités autour du thème du Moyen Age : jeu de piste, construction de cabanes, balades et découvertes nature. De quoi satisfaire les esprits curieux !



A Palogne...

Nos classes de 3^e maternelle renouent en cette fin d'année avec un court séjour au domaine de Palogne. Comme point fort : la visite du château-fort et sa légende. Ici encore, les valeurs citoyennes et la découverte d'un milieu naturel seront les valeurs mises en avant. Valeurs au centre de ces séjours ludiques et pédagogiques !



Le 28 mai 2023

Noces de Diamant - 60 ans

Monsieur Guy De Croon et Madame Andrée Dewit,
Ils se sont mariés le 03 août 1963 à Uccle.

Monsieur Marcel Toussaint et Madame Marie-Thérèse Jamaigne,
Ils se sont mariés le 16 août 1963 à Saint-Georges-sur-Meuse.

Monsieur Robert Wéra et Madame Anny Choisis,
Ils se sont mariés le 23 août 1963 à Lincet.

Noces d'Or - 50 ans

Monsieur Marcel Brouet et Madame Christiane Naulaerts,
Ils se sont mariés le 17 mai 1973 à Cortil-Wodon.

Monsieur Jean-Paul Wauters et Madame Michèle Rondeaux,
Ils se sont mariés le 07 juillet 1973 à Grivegnée.

Monsieur Jean-Pierre Maurice et Madame Jeanine Schepers,
Ils se sont mariés le 07 juillet 1973 à Waret-l'Évêque.

Monsieur Jacques Sandelé et Madame Christel Knorr,
Ils se sont mariés le 07 juillet 1973 à Genappe.

Monsieur Philippe Lederer et Madame Marie Louveaux,
Ils se sont mariés le 24 juillet 1973 à Woluwé-Saint-Pierre.

TÉLÉALARME

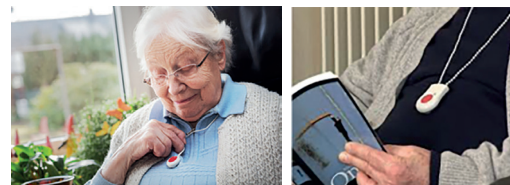
La Ville de Hannut propose un service de Téléalarme. Ce système d'alarme téléphonique permet à la personne d'entrer en contact avec l'Agence prévention sécurité de Marche qui prendra les mesures adéquates avec la centrale des pompiers de la zone de secours de Hannut pour lui apporter une aide adaptée. Ce système rassure la personne mais également son entourage car il y aura toujours quelqu'un au bout du fil en cas de problème.

Différents produits sont proposés et le coût varie en fonction du choix.

Certaines interventions financières peuvent être accordées, sous certaines conditions, par des organismes tels que :
- La mutuelle

Nous sommes à votre entière disposition si vous avez la moindre question.

Prenez dès lors contact avec le service des Affaires sociales de la Ville de Hannut (katty STROOBANTS) au 019 63 05 12



VOTRE ACTU « INONDATIONS »

LES PROJETS EN COURS

Dans une précédente édition du Hannut Actu, nous vous proposons de revenir régulièrement sur la mise en œuvre de notre plan de lutte contre les inondations et sur les projets réalisés ou en cours.

Nous vous présentons dans cette édition les travaux qui ont démarré rue Loriers, à Crehen. Ils consistent en la création d'une digue et d'une zone d'immersion temporaire* (ZIT) permettant d'augmenter la capacité du bassin d'orage existant.

En effet, lors d'épisodes pluvieux importants tombant sur son bassin versant de plus de 175 hectares, l'afflux d'eau au niveau du bassin d'orage existant est tel que son volume s'avère insuffisant. Afin de réduire le risque d'inondations rue Loriers et dans tout le village, la solution est de créer une zone d'immersion temporaire plus grande, passant en travers de la voirie et d'une prairie, et de mettre en place une digue de terre pour retenir et réguler le flux d'eau arrivant dans le fossé. La voirie restera franchissable, bien entendu, tandis qu'en dehors des fortes pluies, cette zone sera pâturable.

Car, oui, cet ouvrage ne servira qu'exceptionnellement – c'est là le principe-même de fonctionnement d'une zone d'immersion temporaire – mais évitera de nombreux dommages lors d'épisodes pluvieux très importants. En effet, sa fonction sera de contenir et de ralentir, en amont des zones urbanisées et durant une période de 24 à 72 h, l'arrivée des eaux dans le village, pour permettre son infiltration et son passage sans débordement.

Cet aménagement (dit « point noir n°G03 ») fait partie des projets identifiés comme prioritaires par le bureau d'études indépendant désigné par la ville (Geodex). D'autres aménagements de ce type verront le jour dans les prochaines semaines et prochains mois afin de protéger autant que possible tout notre territoire. Nous y reviendrons dans nos prochaines éditions.

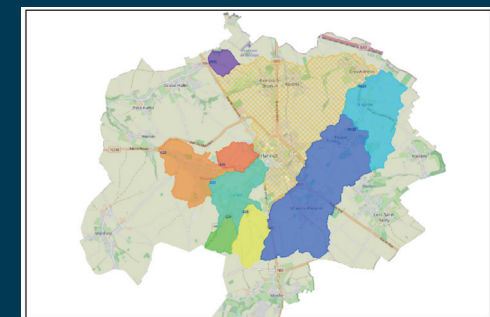
Dans l'attente de la réalisation de ceux-ci, des digues temporaires en ballots de paille ont été, sont et seront placées ces prochains jours aux endroits critiques identifiés sur toute l'entité de Hannut et de ses villages afin de protéger les zones sensibles aux inondations. Ces digues temporaires ont déjà démontré leur efficacité lors de précédentes

pluies importantes, sur notre commune ou ailleurs en Région wallonne.

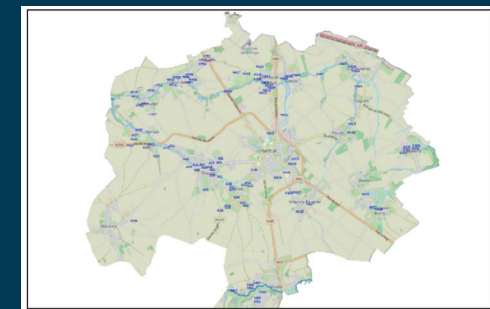
Dans le même temps, nos ouvriers communaux travaillent également sur pas moins de 120 points noirs identifiés dans le cadre de notre plan de lutte contre les inondations : création de rigoles traversantes, curage de fossés...



Travaux en cours - ZIT rue Loriers
©Ville de Hannut



Carte des ZIT prioritaires - ©Geodex



Carte des points noirs « inondations » - ©Geodex

N'hésitez pas à naviguer sur le site web www.inondations.wallonie.be qui est le point d'entrée vers tous les renseignements utiles en matière d'inondation.

***ZIT - Zone d'Immersion Temporaire :**
Il s'agit d'un espace naturel aménagé où se répandent et où sont orientées les eaux de débordement d'un cours d'eau ou les eaux de ruissellement, de façon à être stockées temporairement, afin d'éviter l'inondation d'une zone d'habitat, par exemple, et la surcharge du réseau d'égouttage.

Mobilité active à Hannut

Cher(e)s citoyen(ne)s,

Comme vous le savez de nombreux chemins sur l'entité hannutoise ont été mis en chemins réservés (F99c). Nous vous rappelons que ces chemins balisés sont **uniquement** réservés aux piétons, cyclistes et cavaliers ainsi qu'aux véhicules agricoles. En outre, les catégories d'usagers suivants peuvent également emprunter ces chemins :

- les véhicules se rendant ou venant des parcelles y afférant (l'agriculteur peut s'y rendre avec sa voiture, sa femme qui lui apporte son déjeuner aussi et tout autre personne possédant une autorisation de la ville de Hannut);
- les tricycles et quadricycles non motorisés ;
- les utilisateurs des patins à roulettes et des trottinettes ;
- les véhicules d'entretien, affectés au ramassage des immondices, de surveillance, de secours et les véhicules prioritaires.

La circulation de tout autre véhicule à moteur y est donc désormais interdite et représente une infraction du troisième degré au code de la route (amende minimale de 174 euros).

- Sur ces chemins,
- ✓ Je respecte le code de la route
 - ✓ Je me conforme à la vitesse maximale autorisée (30km/h)
 - ✓ Je redouble de prudence en présence d'enfants sur la route
 - ✓ En tant que piéton et cycliste, je n'entrave pas la circulation sans nécessité



La Ville de Hannut souhaite ainsi créer des itinéraires fiables et sécurisés afin de rendre le centre-ville accessible aux usagers faibles.



N'oubliez pas, une borne de recharge pour véhicule électrique est disponible sur le parking à l'arrière de l'académie. De quoi faire recharger votre véhicule électrique le temps d'aller faire une course au centre-ville ou une balade.

Pour toutes informations contactez notre service mobilité : mobilite@hannut.be – 019 51 93 52

Les chiffres clés pour comprendre les finances communales en 2022 ...



Bilan positif d'une gestion financière pro-active.

- Hannut compte 17.034 Habitants au terme de l'année 2022
- Les impôts locaux (additionnels à l'impôt des personnes physiques (8.5%) et au précompte immobilier (2.700 points) représentent 53% de nos recettes annuelles en 2022.
- 1.210 EUR par habitant sont nécessaires pour financer l'ensemble des services à la population durant cette année 2022.
- Notre compte se présente une nouvelle fois en léger boni à l'exercice propre. Et le total de nos réserves à l'ordinaire atteint un montant proche des 6.000.000 EUR ce qui nous permet d'envisager l'avenir sereinement, malgré les difficultés annoncées pour les finances communales.



- Plus de 5 millions d'euros ont été investis durant l'exercice 2022. Vous en trouvez la répartition par fonction ci-dessous.
- Et demain ? Nous maintiendrons le cap et l'équilibre entre saine gestion et ambition pour notre entité. Avec comme objectifs : l'amélioration de la qualité de vie sur Hannut et le renforcement de l'attractivité de notre entité.

Des questions ? oncle.picsou@hannut.be

Réforme des ASBL

Mise à jour des statuts



Depuis le 1^{er} janvier 2020, le Code des sociétés et des associations remplace la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

Bien qu'applicable aux associations depuis 2020, le législateur a fait le choix d'accorder un délai de régularisation jusqu'au 1^{er} janvier 2024.

D'ici là, chaque ASBL est amenée à mettre ses statuts en conformité avec le Code des sociétés et des associations.

Il est impératif de faire le nécessaire endéans ce délai, au risque de voir la responsabilité personnelle des administrateurs de l'association engagée.

En effet, la loi du 23 mars 2019 introduisant le Code des sociétés et des associations prévoit expressément, en son article 39, §1er, alinéa 2 que « les membres de l'organe d'administration sont personnellement et solidairement responsables des dommages subis par [...] l'association ou par des tiers résultant du non-respect de cette obligation ».

Afin de vous guider dans l'adaptation de vos statuts, nous vous proposons d'assister à une séance d'information le jeudi 29 juin à 20h à la salle Jean Renard (Rue de Landen n°23).

Notre partenaire, Meuse-Hesbaye-Condroz vous présentera les éléments clés de cette réforme afin de vous y adapter le plus sereinement dans le courant des mois prochains.

Infos et inscription (tél. 019 63 05 20 – martine.noel@hannut.be)

Prime à l'achat d'un vélo électrique ou d'un kit adaptable

Prime à l'achat d'un vélo électrique ou d'un kit adaptable

Dans le but de favoriser la mobilité active et l'intermodalité la ville de Hannut octroi une prime de :

- 150 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique
- 100 € à l'achat d'un kit adaptable

Cette prime est valable pour tout achat réalisé dans les commerces hannutois entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2024 dans la limite des budgets annuels disponibles.

Le règlement ainsi que le formulaire de demande sont disponibles sur le site de la ville de Hannut ou sur simple demande auprès du service mobilité mobilite@hannut.be – 019/51.93.52

Il est également possible de cumuler cette prime avec celle proposée par la région wallonne

<https://www.wallonie.be/fr/demarches/obtenir-une-prime-regionale-pour-lachat-dun-velo-en-tant-que-particulier>

Penser également à activer l'application Ride&Buy, l'application qui vous récompense lors de vos déplacements utilitaires à vélo.



Cimetière de Cras-Avernas

Affichage des sépultures en défaut d'entretien

La Ville de Hannut informe ses citoyens qu'une procédure d'affichage des sépultures en défaut d'entretien va être réalisée à partir du 1^{er} novembre 2023 au cimetière de Cras-Avernas (dans sa partie basse à gauche).

En effet, face au défi du temps et de ses outrages, certaines sépultures se sont détériorées ou semblent laissées à l'abandon.

L'autorité communale souhaite établir une gestion dynamique et cohérente des cimetières et embellir ce site en accord avec la législation en la matière et avec le souci toutefois de ne léser aucun droit citoyen.

Nos services ont entamé des recherches pour retrouver d'éventuels ayant-droits pour les concessions situées dans le périmètre de la zone à assainir.

Toutefois, pour les concessions suivantes, nous n'avons retrouvé aucune trace de personnes concernées :

Parcelle 6, concessions 59, 59 60, 61, 63, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85.

Parcelle 8, concessions 96, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 118, 119, 121, 122, 123 et 124.

Parcelle 9, concessions 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 144, 147, 148, 149, 150, 151, 152 et 153.

Parcelle 10, concessions 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175 et 176.

Si vous pouvez nous apporter des informations utiles et que vous désirez plus de renseignements, nous vous invitons à contacter notre département Infrastructures communales

Tél. 019 51 93 71 sophie.pirard@hannut.be





AGENDA des festivités hannut est à vous

Juin-Juillet 2023

9/06 > 9/07

LA PLAZA ETÉ
Infos sur Facebook La-Plaza

25/06

REPAIR CAFÉ
de 14h à 16h - Salle Jean Renard – Infos : 019/51 93 88

15 > 24/07

LA FÊTE FORAINE
Grand Place

1/07

TOURNOI DE FLÉCHETTES – BARBECUE
ANIMATION MUSICALE
Fête à Blehen

1/07

STEACK PARTY ET SOIRÉE ANNÉES 80/90/2000
18h - Thisnes - Saint Martin

2/07

BALADE GUIDÉE
Richesses insoupçonnées à découvrir - Infos : guideshannut23@gmail.com

2/07

LES PETITS MARCHÉS ARTISANAUX
De 10h à 17h - Esplanade de l'hôtel de Ville

2/07

VTT – RASSEMBLEMENT DE VIEUX TRACTEURS
BALADE GOURMANDE
8h - Thisnes - Saint Martin

5/07

CONCOURS DE COUYON
19h – Thisnes - Saint Martin

8/07

UNE DES PLUS GROSSES SOIRÉES DE L'ÉTÉ
À partir de 21h - Thisnes - Saint Martin

9/07

GRANDE BROCANTE
7h - Thisnes - Saint Martin

10/07

UNE DES PLUS GROSSES SOIRÉES DE L'ÉTÉ
FEUX D'ARTIFICE
À partir de 18h - Thisnes - Saint Martin

14-15/07

OPEN BEACH VOLLEY
Marché couvert de Hannut – infos : www.vbchannut.be/beach

16

21/07

FÊTE NATIONALE :
CORTÈGE FOLKLORIQUE, LA NOCTURNE DES PETITS MARCHÉS
ARTISANAUX, FEUX D'ARTIFICE, FÊTE FORAINE...
19h30 Marché couvert - www.academiedehannut.be

28/07

THÉÂTRE EN PLEIN AIR
20h - Au Château Snyers de Cras-Avernas - info@centreculturelhannut.be

5-12/07
19-26

LIRE ET JOUER DANS LES JARDINS DE LA BIBLIOTHÈQUE
de 15h à 16h30 – bibliothèque communale - 019/51.23.16

30/07

BROCANTE À AVIN
7h à 16h – Infos : www.avin-en-hesbaye.be/brocante2023